



SYNDICAT MIXTE DU  
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

**DECISION DU PRESIDENT  
PRISE AU TITRE DE SES DELEGATIONS  
CONSENTIES PAR LE COMITE SYNDICAL**

Objet : Demande financement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne : Observatoire des lacs volcaniques en lien avec les changements globaux  
Décision n° : 2026.DCS.001-PDT-03/02  
Direction : Préservation et Valorisation des Patrimoines Naturels

**Demande de financement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne – Observatoire des lacs volcaniques en lien avec les changements globaux**

**Le Président** du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

**Vu** l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les délibérations en date des 19 octobre 2020 et 14 mars 2025 par lesquelles le Comité Syndical l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2025-DLB-034 en date du 14 mars 2025 portant sur la délégation relative aux demandes de subventions et de financements

**Considérant** les besoins de financements relatifs à la mise en œuvre de l'observatoire des lacs volcaniques en lien avec les changements globaux

**DECIDE :**

➡➡ **Il est demandé** auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, un financement à hauteur de 14 049.00 € dans le cadre du déploiement de l'observatoire des lacs volcaniques en lien avec les changements globaux, conformément au plan de financement détaillé présent dans la lettre d'intention accompagnant la présente demande.

à Aydat, Montlosier,  
le mardi 03 février 2026

**Lionel CHAUVIN**  
Président

